

Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

Une affaire en cours

Centre de jeunesse Autrans

Rénovation de 2 390 m² de bâtiments existants et construction d'une salle polyvalente de 300 m². AIM a signé avec AUTRANS SÉJOURS un contrat de promotion immobilière en Juillet 2017, les travaux ont démarré fin Août et la première tranche sera livrée le 15 décembre..

Architecte : Atelier 2B



Le label E+C

Le travail de concertation mené depuis 2015 entre les organismes professionnels et les pouvoirs publics a abouti à la création d'un nouveau label « Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone ».

Avec ce nouveau label, il ne s'agit plus uniquement de performance énergétique puisqu'il concerne également la « performance environnementale » des bâtiments. De la même manière que les labels énergétiques ont permis de faire évoluer la réglementation et d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, le label « Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone » devrait, in fine, contribuer à tendre vers la généralisation des bâtiments bas carbone.

Ci-joint quelques précisions sur ce label qui pourrait servir de base pour élaborer la prochaine réglementation thermique 2020 dont l'objectif est de construire des bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone

Le Tableau de bord de l'activité

Effectif :	Nombres d'affaires actives en cours : 32	
12 personnes + 1 contrat en alternance	Dont avants projets : 13	Dont DCE : 6 avec affaires en consultation 1
	Dont chantiers : 12	Dont AMO : 1

AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET

SARL au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

40, Chemin de Baraban - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : contact@aimingenierie.com — site : www.aim-ingenierie.com

Le label E+C

Rappel : la RT 2012, actuellement en vigueur, a pour objectif de concevoir des bâtiments bioclimatiques avec une haute performance de l'enveloppe pour limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWh EP/m².an, sur les 5 usages principaux : chaleur, eau chaude, ventilation, éclairage, froid. Elle a généralisé la construction de bâtiment basse consommation (BBC).

Le label E+C- (Énergie + Carbone -) est un label expérimental réglementaire préfigurant la future réglementation énergétique. La méthodologie développée par l'État a fait l'objet d'une large concertation des parties prenantes qui a abouti à la publication d'une méthode et d'un référentiel technique dont les éléments sont intégrés dans le label BBCA et le label Effinergie 2017.

Le label comprend plusieurs critères :

Création d'un nouvel indicateur BEPOS

A partir de cet indicateur dit « bilan BEPOS », quatre niveaux de performances ont été définis pour la partie « Énergie » sur l'ensemble de toutes les consommations y compris celles liées aux usages.

- **Énergie 1 et Énergie 2** visent une amélioration de la performance énergétique à coût maîtrisé, par des mesures d'efficacité énergétique et d'intégration de la production ou de l'usage d'énergie renouvelable.
- **Énergie 3** constitue un effort supplémentaire en termes d'efficacité énergétique du bâti et des systèmes, et un recours à la production locale d'énergie renouvelable.
- **Énergie 4** correspond à un bâtiment Bepos, avec des consommations très réduites qui sont intégralement compensées par la production locale d'énergie, c'est un bilan énergétique nul.

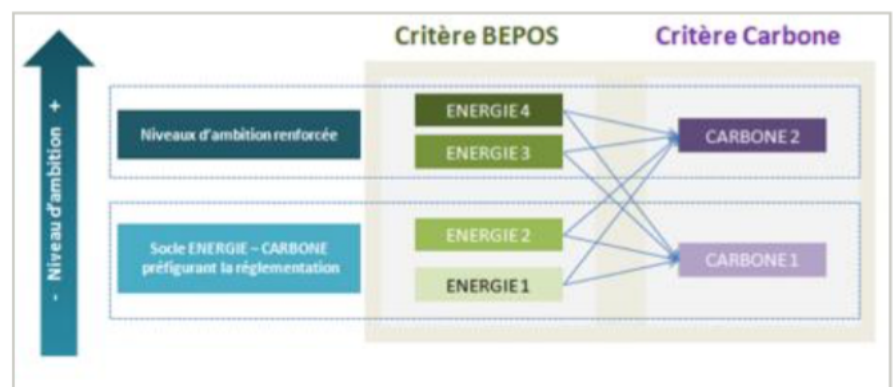
Création d'un nouvel indicateur CARBONE

Le label tient aussi compte de l'empreinte carbone du bâtiment tout au long de son cycle de vie (ACV), sur la base d'une durée de vie conventionnelle de 50 ans.

- L'indicateur global caractérise les émissions CO₂eq/m² émises sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment (Eges) comprenant notamment celles émises par l'exploitation donc les consommations d'énergie
- Un sous-indicateur lié aux produits de construction reflète les émissions de CO₂eq/m² émises relatives aux produits de construction et équipement (EgesPCE) pour la construction reposant sur les FDES des produits (ACV produits)
- Deux niveaux de seuils « **Carbone 1** » et « **Carbone 2** » sont déterminés.

L'expérimentation du label est large afin de pouvoir évaluer les différentes solutions possibles de combinaisons des niveaux énergie au nombre de 4 et les niveaux carbone au nombre de deux.

Les combinaisons possibles des 2 indicateurs du label



Combinaisons des niveaux d'exigences du référentiel Energie-Carbone

Le lien avec les labels BBCA et Effinergie 2017

Afin d'offrir une lecture plus simple, les labels BBCA et Effinergie 2017 sont obligatoirement associés à l'obtention préalable du label d'état E+C-. De ce fait, l'ensemble des règles et processus applicables au label E+C- sont également applicables aux labels BBCA et Effinergie 2017 qu'ils soient associés ou non à la certification HQE Bâtiment Durable certifié par Certivéa.

De ce fait, la demande de label E+C- permet de solliciter en complément et sans frais supplémentaires le label BBCA et/ou le label Effinergie 2017.

Ainsi :

- Pour bénéficier du label BBCA, il convient d'obtenir le label E+C- et d'atteindre au moins les niveaux E1 et C2 dudit label et de satisfaire aux exigences additionnelles du référentiel du label BBCA.
- Pour bénéficier du label Effinergie 2017, il convient d'obtenir le label E+C- et d'atteindre au moins le niveau E2 et C1 dudit label et de satisfaire aux exigences additionnelles des règles techniques Effinergie.



Le champ d'application

Le label E+C- délivré s'adresse :

- À des bâtiments ou parties de ces bâtiments :
 - en construction neuve,
 - à usage tertiaire, commercial et de services selon le champ d'application couvert par le ou les labels,
 - situés en France métropolitaine,
 - respectant la réglementation thermique 2012.

Quel niveau de performance en comparaison de la RT 2012 ?

	Maison individuelle ou accolée	Logement collectif	Bureaux	Autre bâtiment soumis à la RT
Energie 1	RT2012 -5% + Aue _{ref}	RT2012 -5%* + Aue _{ref}	RT2012 -15% + Aue _{ref}	RT2012 -10% + Aue _{ref}
Energie 2	RT2012 -10% + Aue _{ref}	RT2012 -15%** + Aue _{ref}	RT2012 -30% + Aue _{ref}	RT2012 -20% + Aue _{ref}
Energie 3	RT2012 -20% + Aue _{ref} -20	RT2012 -20% + Aue _{ref} -20	RT2012 -40% + Aue _{ref} -40	RT2012 -20% + Aue _{ref} -20
Energie 4	≤ 0	≤ 0	≤ 0	≤ 0

(*) : arrondi à 55 kWhep/m².an

(**) : arrondi à 50 kWhep/m².an

Synthèse des exigences sur le coefficient Bilan BEPOS max